

SCD : Modification du contenu du Règlement Intérieur des bibliothèques universitaires

Le conseil d'administration

*Vu le code de l'éducation, notamment son article D714-36 ;
Vu les statuts du Service Commun de la Documentation de l'UBS ;
Vu l'avis du conseil documentaire du 6 juin 2024 ;
Vu l'avis de la CFVU du 13 juin 2024 ;*

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la modification du contenu du Règlement Intérieur des bibliothèques universitaires à compter du 25 juin 2024.

Documents en annexe :

- Règlement intérieur des bibliothèques universitaires consolidé

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	20
Membres en exercice :	29	Pour :	20
Membres présents :	15	Contre :	0
Membres représentés :	5	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 1^{er} juillet 2024

